



TomTom Rider cashback 2024

Félicitations pour votre tout nouveau TomTom Rider !

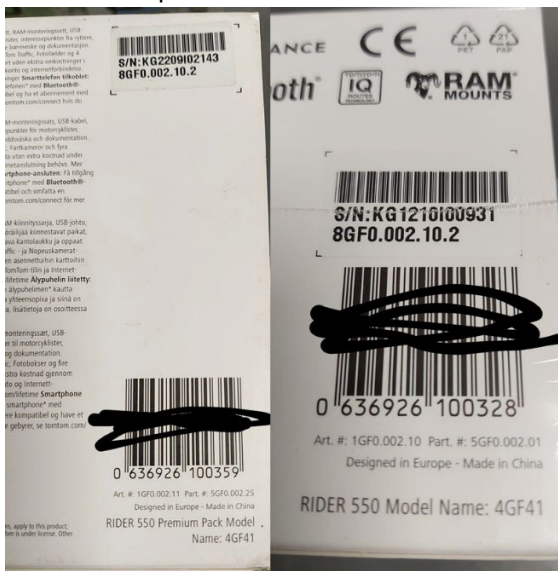
Du 01 avril 2024 au 30 juin 2024 Tomtom vous donne le choix, obtenez 50 euros de remboursement ou obtenez remboursement ou obtenir un Cardo Spirit Single gratuit !

Vous pouvez uniquement soumettre votre demande via ce site :

<https://tomtom.myactions.eu/registration/-cashback-271>.

Pour être éligible à cette promotion cashback, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le cashback est valable sur les achats effectués aux Pays-Bas, en Belgique ou au Luxembourg entre le 01 avril 2024 au 30 juin 2024.
- L'acheteur doit enregistrer son achat dans les 14 jours suivant l'achat.
- Le cashback n'est valable que pour les acheteurs domiciliés en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg ou en France.
- Le cashback ne peut être demandé que via <https://tomtom.myactions.eu/registration/-cashback-271>.
- L'acheteur doit envoyer une copie de la preuve d'achat et une photo du code barre barré d'un marqueur ou d'un stylo à bille au-dessus du numéro EAN sur l'emballage. La preuve d'achat et la photo doivent être soumises via le formulaire d'inscription en ligne.



- L'acheteur est tenu de répondre à toutes les questions (marketing) posées dans le formulaire d'inscription afin de pouvoir obtenir le cashback.
- L'objectif est de transférer le montant de la remise sur le compte bancaire spécifié par virement bancaire dans le mois suivant l'approbation de la demande.

Si vous avez des questions, les employés de RAD sont prêts à vous aider. Vous pouvez retrouver comment nous joindre sur notre site Internet : <https://www.rad.eu/fr/general/contact>.